

Peste des petits ruminants

Qu'est-ce que la peste des petits ruminants?

La peste des petits ruminants (PPR) est une maladie virale des caprins et des ovins qui se caractérise par de la fièvre, des lésions buccales, de la diarrhée, une pneumonie et souvent la mort.

La maladie est causée par un virus du genre morbillivirus (famille des *paramyxovirus*), qui est apparenté à celui de la peste bovine, de la rougeole et de la maladie de Carré. Des bovins et plusieurs ruminants sauvages ont été contaminés le plus souvent expérimentalement, mais les caprins et les ovins en sont les cibles habituelles, lors d'infection naturelle.

Un foyer apparu dans un parc zoologique aux Émirats arabes unis en 1987 a atteint les gazelles, les bouquetins et des oryx (*Oryx gazella*), il s'agit du premier foyer ayant atteint des espèces autres que les ovins et les caprins.

La peste des petits ruminants est une maladie listée du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* de l'OIE, et les pays sont tenus de déclarer la maladie auprès de l'OIE.



Où trouve-t-on la maladie ?

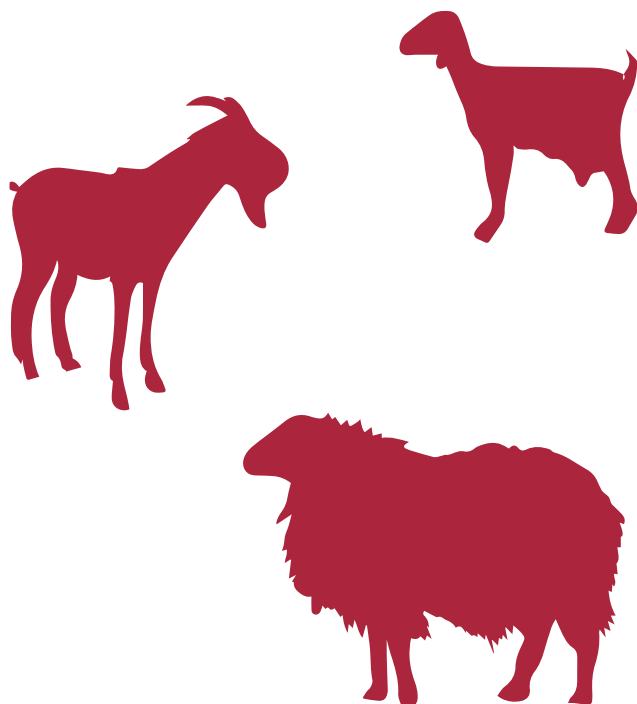
La PPR est apparue pour la première fois en Afrique de l'Ouest, dans les années 40. Depuis lors, elle s'est propagée vers le nord et l'est du continent africain, a gagné le Proche et le Moyen-Orient et atteint l'Asie du Sud et de l'Est.

La PPR a été signalée pour la première fois en Chine en 2007. En 2016, elle a fait son apparition en Europe, après que la Géorgie a notifié plusieurs cas auprès de l'OIE.

Comment la peste des petits ruminants se transmet et se propage-t-elle ?

Les animaux infectés excrètent le virus par les larmes, la salive, les sécrétions nasales, les expectorations et les matières fécales d'animaux infectés. La maladie se propage donc par contact étroit entre animaux, notamment par inhalation de fines gouttelettes libérées dans l'air par la toux et les éternuements des animaux infectés. L'eau, les auges et les litières peuvent également être contaminées par des sécrétions et devenir des sources d'infection additionnelles. Néanmoins, le virus ne survit pas longtemps à l'extérieur de l'organisme d'un animal hôte.

Comme le virus est excrété par les animaux avant que ceux-ci ne présentent les signes de la maladie, il peut se propager lors du déplacement d'animaux infectés.





Quelles sont les manifestations cliniques de la maladie ?

Après une période d'incubation de 3 à 6 jours, on observe l'apparition d'une fièvre subite, un abattement sévère, une perte d'appétit et une sécrétion nasale claire. Puis, l'écoulement nasal devient épais et jaune et si abondant parfois qu'il forme une croûte qui obture les naseaux et provoque une détresse respiratoire. Les yeux peuvent aussi être affectés et l'écoulement coller les paupières. On peut en outre observer un gonflement des tissus de la bouche et des ulcérations peuvent se constituer au niveau de la gencive inférieure, du bourrelet gingival, du palais, des joues et de la langue. Chez certains animaux survient une diarrhée sévère qui entraîne déshydratation et perte de poids. L'apparition d'une pneumonie est fréquente aux stades plus avancés de la maladie. Les animaux en gestation peuvent avorter. Le pronostic de la peste des petits ruminants est mauvais. La mort peut survenir dans les 5 à 10 jours suivant l'apparition de la fièvre.

Les jeunes animaux sont les plus sévèrement atteints et les caprins sont plus touchés que les ovins. Dans la forme la plus grave (suraiguë), les animaux sont trouvés morts. Toutefois, la maladie peut être bénigne ou inapparente et circuler dans un pays en ayant un impact faible ou nul en termes de cas jusqu'à ce que soient exposés des caprins sensibles.

Comment la maladie est-elle diagnostiquée ?

La maladie peut être suspectée face à l'apparition d'une fièvre brutale, de sécrétions nasales, et d'une diarrhée chez les ovins et les caprins, les bovins n'étant pas affectés. Étant donné que la maladie peut ressembler à un grand nombre de maladies fréquentes, notamment la fièvre aphteuse ou la fièvre catarrhale du mouton, la confirmation biologique est importante. L'identification du virus et les tests sérologiques sont effectués conformément aux principes énoncés dans le *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres* de l'OIE.

Peste des petits ruminants

Que fait-on pour prévenir et contrôler la maladie aux niveaux local et international ?

La PPR est l'une des six maladies pour lesquelles l'OIE délivre un statut sanitaire officiel et soutient un programme national officiel de contrôle. En 2016, 53 Pays membres et une zone ont été reconnus indemnes de PPR par l'OIE.

L'OIE et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont élaboré ensemble la Stratégie mondiale pour le contrôle et l'éradication de la PPR. Cette stratégie a été validée par les nations participant à la Conférence internationale pour le contrôle et l'éradication de la PPR, à Abidjan, en 2015, puis confirmée par l'adoption de la Résolution n°25 lors de la 84^e Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE. Cette stratégie prévoit l'éradication totale de la PPR d'ici à 2030.

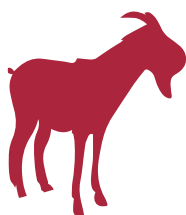
Quand la maladie apparaît dans une zone antérieurement indemne, les mesures classiques de contrôle, à savoir la mise en quarantaine, le

contrôle des déplacements, l'abattage sanitaire, ainsi que le nettoyage et la désinfection, sont appliquées. Le virus est sensible à la plupart des désinfectants.

Des vaccins efficaces, conférant une bonne immunité, existent et sont utilisés, lorsque la maladie est diagnostiquée. Étant donné que le virus de la PPR est étroitement apparenté à celui de la peste bovine, ce dernier avait été utilisé comme vaccin par le passé, mais cette pratique n'est plus autorisée depuis que l'éradication (totale) de la peste bovine a été déclarée, en 2011. Actuellement, seuls des vaccins spécifiquement dédiés la PPR sont utilisés.

Quels sont les risques de santé publique liés à cette maladie ?

L'homme n'est pas atteint par le virus de la PPR.



Pour plus d'informations

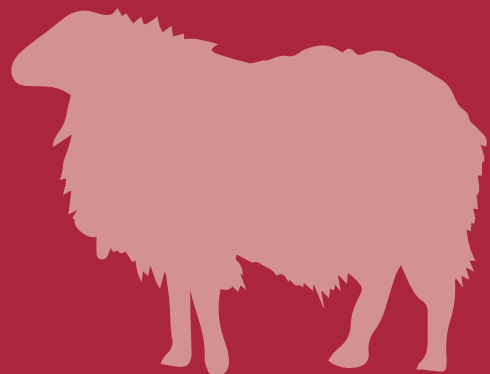
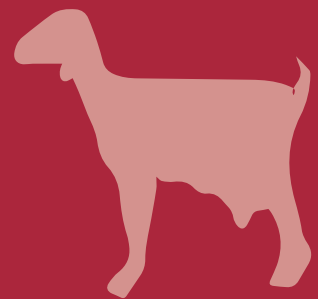
Références :

1. *Code sanitaire pour les animaux terrestres* de l'OIE (Chapitre 14.7.)
www.oie.int/codeterrestre
2. *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres* de l'OIE (Chapitre 2.7.10.)
www.oie.int/manuelterrestre
3. Portail de l'OIE sur la PPR
www.oie.int/pestepetitsruminants
4. Stratégie Mondiale pour le Contrôle et l'Éradication de la PPR
www.oie.int/StrategiePPR
5. Fiche Technique de l'OIE
www.oie.int/fichetechnique
6. Statut officiel des Pays membres de l'OIE vis-à-vis de la PPR
www.oie.int/statut-officiel
7. The Center for Food Security and Public Health, Iowa State University
www.cfsph.iastate.edu
8. Merck Veterinary Manual
goo.gl/uDN2wB
9. *Atlas des maladies animales transfrontalières*
P. Fernandez, W. White;
Ed.: 2011

Consultez nos experts :

Liste des Laboratoires de référence
www.oie.int/laboreference

Liste des Centres collaborateurs
www.oie.int/centrecollaborateur





En bref

- La peste des petits ruminants a été signalée pour la première fois en Côte d'Ivoire en 1942, où elle a été appelée Kata (catarrhe en pidgin).
- En 2007, la Chine a signalé pour la première fois la présence de la maladie.
- En 2008, un foyer apparu au Maroc a été la première incursion de la maladie en Afrique du Nord.
- En 2015, la Stratégie mondiale OIE/FAO pour le contrôle et l'éradication de la PPR a été adoptée, avec comme objectif l'éradication de la maladie d'ici à 2030.
- En 2016, la PPR a fait son apparition en Europe, après que plusieurs cas ont été signalés en Géorgie.

- 12, rue de Prony • 75017 Paris (France)
- Tél. : 33 (0)1 44 15 18 88 - Fax: 33 (0)1 42 67 09 87
- www.oie.int • oie@oie.int

© OIE 2016

Photo de couverture : © F.Carreras INRA.

Photos intérieures : © J.Crenn OIE, © N.Denormandie OIE,
© N.Hungerford OIE, © F.Carreras INRA,
© J.M.Bosseneq INRA.

Oie

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE

Protéger les animaux, préserver notre avenir